

pour nous assurer que le premier ministre comparaitra devant le Comité?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais simplement, pour la gouverne de mes honorables collègues, dire que j'ai revu l'ensemble des marchés qui ont été octroyés dans le dossier du F-... de Port-Cartier.

Des voix: Ah! Ah!

M. de Cotret: Le F-18 aussi, oui! Non, cela aussi je l'ai tout revu.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que dans tous les cas les marchés ont été donnés sur une base concurrentielle. Dans tous les cas les marchés ont été donnés selon les normes et les directives du Conseil du Trésor. Il me fera plaisir de donner à n'importe quel député à la Chambre la liste des marchés qui ont été octroyés, ainsi que le montant, la date et les conditions dans lesquelles ces marchés-là ont été octroyés.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE COMPARAÎTRA DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si vous trouvez une relation entre cette réponse et ma question, c'est que vous êtes magicien!

Je répète ma question au vice-premier ministre.

Maintenant qu'un comité de la Chambre a décidé hier soir de tenir des audiences au sujet de la question de Port-Cartier et que ce comité a décidé d'inviter à comparaître le premier ministre, est-ce que nous pouvons nous attendre à ce que ce dernier compareisse devant le Comité pour faire la lumière dans tout ce dossier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense que j'ai bien répondu à la question de mon honorable collègue...

Une voix: Non!

M. de Cotret: Vous voulez avoir l'heure juste sur Port-Cartier? Vous voulez savoir exactement ce qui s'est passé dans le dossier de Port-Cartier?

Monsieur le Président, il nous fera grand plaisir, et il me fera grand plaisir personnellement, si c'est requis, d'aller devant le Comité faire état de chacun des marchés accordés aux moins offrants, aux offrants les plus compétents dans chaque cas, et nous n'avons absolument aucune excuse à faire au parti d'en face pour l'octroi des marchés dans ce dossier-là.

• (1420)

[Traduction]

LES CONTRATS ACCORDÉS À DES CABINETS D'ARCHITECTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. J'ai reçu une copie de la lettre du 27 octobre dont il a parlé. Je me suis renseigné aujourd'hui auprès du bureau du vérificateur

Questions orales

général où l'on m'a dit que les contrats en question qui auraient été accordés, sans appels d'offre, à des cabinets d'architectes ayant cotisé à la caisse du parti conservateur, ne sont pas mentionnés dans la lettre que le ministre a citée.

Ce dernier veut-il dire que ces cabinets d'architectes ont obtenu ce contrat uniquement après avoir soumissionné?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux vous dire que, comme le veut l'usage, nous avons invité trois firmes à soumissionner. Leurs soumissions ont été évaluées. L'évaluation technique a été faite à différents niveaux. Le prix de revient est également entré en ligne de compte et c'est la firme dont l'évaluation totale a été la meilleure, et de loin, qui a obtenu le contrat.

Je vais fournir les chiffres au député. Le cabinet qui a obtenu le contrat avait une note de 110,5. Celui qui est arrivé deuxième, avait 98,5 et le troisième 93,5. Sur un contrat de plus d'un milliard de dollars, la différence de prix était de moins de 40 000 \$.

LES SOUMISSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est important de tirer les choses au clair. Le ministre veut-il dire que les trois cabinets qui ont obtenu le contrat étaient les trois plus bas soumissionnaires?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur le Président, j'essaie de bien me faire comprendre et je suis bien prêt à fournir les documents au député. Trois groupes ont été invités à soumissionner. Ils ont été évalués sur des critères techniques. Je peux fournir les résultats techniques. La firme A a obtenu une évaluation technique de 101,5, la firme B, de 96,5, et la firme C, de 81,5. Lorsqu'on a tenu compte du facteur coût, suivant la procédure normale, la firme A avait une note de 110,5, la firme B, de 98,5 et la firme C, de 93,5. Le contrat a été accordé à celle qui avait l'évaluation la plus haute.

• (1425)

LES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les critères utilisés semblent très vagues ou très imprécis. Le ministre veut-il confirmer que le Conseil du Trésor du nouveau gouvernement conservateur utilise les directives dont il a hérité des libéraux, des directives qui permettent au gouvernement d'octroyer des contrats de plusieurs millions de dollars sans avoir à lancer d'appel d'offres?

M. Benjamin: Rien n'a changé.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ces allégations sont inexactes, c'est le moins qu'on puisse dire.

M. Broadbent: C'était une question.